

Notariat / ENM

Par **Elenita**, le **30/08/2007** à **13:48**

J'ai regardé les sujets postés et je ne pense pas que ma question ait été posée!! dans le cas contraire, honte à moi!!!! 

Bon jme lance: je suis étudiante en L3 (dès le mois de septembre) et je souhaite tenter (et réussir..) le concours de l'ENM. Néanmoins, il me paraît nécessaire et raisonnable de prévoir une porte de secours en cas d'échec. Le notariat est un domaine qui m'intéresse particulièrement.

En L3, je compte me spécialiser en droit privé.

En revanche, quel master vaut mieux adopter pour allier connaissances à la fois pour le notariat et à la fois pour le concours de l'ENM ? Je sais qu'il existe le master de droit mention droit notarial (idéal pour le notariat) mais les matières correspondent -elles aux matières que l'on doit préparer pour le concours de l'ENM ? y a-t-il d'autres masters plus judicieux ?

De plus, l'IEJ semble être une bonne préparation mais quel IEJ adopter ? J'aimerais avoir une fac de droit proche de l'IEJ et, si possible, pas très loin de chez moi.

Habitant au Havre, je sais qu'il y a un IEJ à Caen mais certains d'entre vous sont-ils passés par là ? qu'en avez-vous pensé au niveau de la formation et de l'organisation des cours ?

je vous remercie par avance pour ceux qui auront pris le temps de me répondre...

Par **amphi-bien**, le **30/08/2007** à **14:56**

un master droit privé général me semble être un bon choix 

Par **Morsula**, le **30/08/2007** à **15:02**

Je penserais aussi au Master droit privé, pour le maximum de possibilités 

Par **Elenita**, le **30/08/2007** à **16:33**

De toute façon, pour le public  : c'est pas trop mon truc lol

Mais quelle spécialité en droit privé ? la réside toute ma problématique ?!! car le master droit privé mention droit notarial n'est-il pas trop orienté droit notarial et pas assez ENM ?

Par **Morsula**, le **30/08/2007** à **16:57**

D'où la pertinence d'avoir une idée précise du métier envisagé et d'avoir la motivation suffisante pour se donner les moyens d'y arriver. Master droit privé général reste le diplôme le plus général et donc le plus polyvalent, alors qu'un Master droit notarial conduirait plus

spécifiquement aux métiers du notariat Image not found or type unknown

Par **amphi-bien**, le **30/08/2007** à **17:13**

ben prend un master 1 droit privé mention privé général!!!!

tu feras beaucoup de civil , ,du commercial.....et avec le jeu des options tu peux quand meme te faire un petit cursus "notariat" (genre urbanisme...) ou "enm" en prenant des matieres de penal

Par **Elenita**, le **30/08/2007** à **17:25**

Merci de ces conseils et de votre rapidité à répondre!!

En fait, le master de droit notarial me plaisait beaucoup au vu des matières mais ce qui me pose problème c'est qu'au concours de l'ENM, il y a du droit pénal spécial inclus au "programme de révision", matière que je ne trouve dans aucun master de droit privé sauf

dans les masters spécialisés dans la criminologie.... Image not found or type unknown

Mais concernant l'IEJ, y-at-il des cours ou uniquement des séances d'examens et de corrections de devoirs ?

car apparemment à L'iej de Caen, il n'y a pas de cours..

Par **Morsula**, le **30/08/2007** à **20:52**

Ça doit dépendre des IEJ j'imagine. J'ai vaguement consulté la présentation de l'IEJ de l'université qui m'intéresserait (pour une licence et éventuellement un DU), mais ça ne me permet pas de répondre.